

**PROCES-VERBAL No 17**  
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM  
mercredi 30 juin 2021  
Salle communale de Vufflens-le-Château

### Présidence

M. Philippe HENRIOD, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, à la presse et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès verbal No 16 du 10 mars 2021
4. Communications du Bureau
5. Rapport de la Commission de gestion :
  - Sur les comptes de l'exercice 2020
  - Sur la gestion de l'exercice 2020
6. Préavis et rapport de Commission :
  - 03/2021 Demande de crédit de CHF 166'000,00 TTC, pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Centre, No 60 » sur la Commune de Morges
  - 04/2021 Demande de crédit de CHF 54'000,00 TTC, pour la réhabilitation du collecteur « Est, No 69 » sur la Commune de Morges
  - 05/2021 Demande de crédit de CHF 101'000,00 TTC, pour la réhabilitation du collecteur « Autoroute, No 87 » sur la Commune de Lonay.
7. Communications du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers

### **1. Appel**

Il ressort de l'appel que 28 délégués sont présents.

Excusés : MM. Charles-Henri de LUZE, délégué de Chigny, Jean-Luc FIECHTER et Christian VIANDE, délégués de Clarmont, Philippe PERNET et Christian GRÄNICHER, délégués de Denens, Jean-Michel DURUZ, délégué d'Echichens, Jean-Charles DETRAZ, déléguée de Lonay, Philipp GLOOR et Thi NGUYEN, délégués de Préverengs, Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz.

Absents : Mme Sylvie PODIO, déléguée fixe de Morges.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification. Ce n'est pas le cas.  
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que présenté.

## 3. Approbation du procès-verbal No 16 du 10 mars 2021

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal No 16 du 10 mars 2021.  
Personne n'en demande la lecture, la parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée.  
Le procès-verbal No 16 du 10 mars 2021 est accepté à mains levées avec 2 abstentions.

## 4. Communications du Bureau

Le Président explique que la Commune de Denges a souhaité la modification du tournus de présidence afin de connaître d'abord le fonctionnement du Conseil. La Commune suivante est Denens, elle a accepté l'échange. Le prochain Président sera donc de Denens pour 2021-2022 et de Denges pour 2022-2023.

## 5. Rapport de la Commission de gestion :

### - Sur les comptes de l'exercice 2020

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges pour la lecture des conclusions du rapport sur les comptes. Il ajoute que la Commission de gestion est satisfaite de la réponse apportée au vœu.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2020,
- du rapport de la Commission de gestion,

### DECIDE

1. d'accepter les comptes 2020, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2020 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2020,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

### - Sur la gestion de l'exercice 2020

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, pour la lecture des conclusions du rapport sur la gestion.

M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, lit les remarques aux réponses aux vœux ci-dessous.

#### ▪ Vœu 1.

Pas de remarque. La réponse satisfait la commission.

#### ▪ Vœu 2.

Pas de remarque. La réponse satisfait la commission.

#### ▪ Vœu 3.

La réponse ne satisfait pas la commission. Dans notre vœu nous ne souhaitons plus de version finale avec anneaux et autres accessoires inutiles ni pour les membres des commissions, ni pour les membres du conseil intercommunal. En laissant bien entendu aux membres du comité de direction le libre choix de recevoir les documents définitifs sous format relié. De même que les versions d'archivage qui peuvent être beaucoup plus élaborées. En fonction de l'épaisseur des documents (rapport de gestion et comptes en particulier) un agrafage adéquat et des trous pour insérer les documents dans un classeur seront les bienvenus !

#### ▪ Vœu 4.

La réponse ne satisfait pas la commission. Notre demande est que chaque membre du Conseil intercommunal puisse avoir le choix entre le papier ou uniquement l'électronique. Tout en sachant qu'après la séance du Conseil intercommunal, tous les documents restent accessibles sous format électronique.

▪ Vœu 5

La réponse ne satisfait pas la commission. Notre intention est d'encourager le CODIR à éclairer l'avenir pour les 6 communes propriétaires du bateau faucardeur. Que contient le courrier qui est envoyé chaque année aux communes concernées ? Ce courrier fait-il bien mention des dépenses annuelles à prévoir et de l'état du fonds de renouvellement ? Par ailleurs, pourquoi le CODIR ne nous a-t-il pas répondu que les communes sont au courant et valident cette façon de faire, tant dans le cadre des dépenses de fonctionnement que de l'utilisation du fonds..

▪ Vœu 6

La réponse ne satisfait pas la commission. Si nous pouvons comprendre les réticences du CODIR, nous souhaitons tout de même que l'ERM fasse un courrier aux communes pour qu'elle informe officiellement que la modernisation de la STEP entraînera un coût du traitement de l'eau supérieur à aujourd'hui et invite d'ores et déjà les communes, si ce n'est pas déjà fait, à prévoir une adaptation si nécessaire de leur règlement des taxes en envoyant le modèle type du Canton. L'objectif de ce courrier étant de donner aux municipalités des informations au sujet des coûts futurs afin qu'elles puissent elles-mêmes se préparer.

Par ailleurs, nous comprenons par la réponse à la 2ème partie du vœu que l'ERM est satisfaite des informations concernant les taux de séparatif dans les communes. Cela veut dire qu'il ne s'agira plus de dire que les communes ne font pas juste et sont en retard dans le contrôle de leurs parcelles qui seraient encore en unitaire.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

A la majorité, 1 abstention,

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion pour l'année 2020,
- du rapport de la Commission de gestion,

#### DECIDE

1. d'accepter ces rapports tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction pour l'ensemble de la gestion 2020,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

## 6. Préavis et rapport de Commission

03/2021 Demande de crédit de CHF 166'000,00 TTC, pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Centre, No 60 » sur la Commune de Morges

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, qui lit le rapport.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- Vu le préavis No 03/2021 du Comité de direction,
- Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude

#### DECIDE

4. D'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 166'000,00 TTC, pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Centre, No 60 » sur la Commune de Morges,
5. D'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
6. D'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

**04/2021** Demande de crédit CHF 54'000,00 TTC, pour la réhabilitation du Collecteur « Est, No 69 » sur la Commune de Morges

Le Président donne la parole au rapporteur M. Michel BORBOËN, délégué de Lonay, qui lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude

DECIDE

1. D'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000,00 TTC, pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Est, No 69 » sur la Commune de Morges,
2. D'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. D'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

**05/2021** Demande de crédit de CHF 101'000,00 TTC, pour la réhabilitation du collecteur « Autoroute, No 87 » sur la Commune de Lonay

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission M. Christian MULLER, délégué de la Commune d'Echandens, qui lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Claudine DIND, déléguée de Morges, constate l'état des tuyaux sur les photos du préavis et au vu du petit tronçon concerné par ce préavis, elle demande si les autres tuyaux ont été faits avant ou seront faits après, s'ils sont dans le même état et si cette détérioration est due au passage sous route.

M. Salvatore GUARNA répond que tous les tronçons ne sont pas dans cet état.

Mme Claudine DIND, déléguée de Morges, se dit surprise de l'état des tuyaux et demande s'il y a une raison à cela surtout que ce n'est pas partout aussi grave.

Personne ne peut répondre à cette question.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

Accepté à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 05/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 101'000,00 TTC, pour la réhabilitation du collecteur « autoroute, No 87 » sur la Commune de Lonay,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

## **7. Communications du Comité de direction**

M. Christian MAEDER informe qu'il n'y a pas d'autre communication que la situation financière des différents préavis, document joint à la convocation du Conseil.

M. Christian MAEDER excuse l'absence de M. Bernard PEREY retenu par une autre assemblée mais informe qu'il sera présent lors de l'assermentation.

## 8. Questions, vœux et divers

Mme Claudine DIND, déléguée de Morges, relève que plusieurs interventions dans le dernier procès-verbal, en particulier celle de M. Jonathan LÜTHI, délégué de Yens, demandent au Comité de direction de faire état régulièrement du gros projet concernant la STEP. Elle demande s'il a été prévu de montrer quelque chose prochainement.

M. Christian MAEDER répond que différentes personnes travaillent sur les variantes, une sera retenue et développée avec des bureaux d'architectes et dit que dès qu'il y aura quelque chose à montrer de définitif et validé par le Comité de direction, ce sera fait. Des informations régulières seront données. Plusieurs adaptations selon ce qui a été discuté sont à l'étude pour trouver des solutions.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, rappelle au Comité de direction que la Commission ad hoc avait demandé à voir des plans pour savoir où ça en était et que promesse avait été faite de montrer en juin déjà l'état actuel. Elle explique qu'il avait été constaté au Conseil de mars 2021 que le préavis n'avait pas été bien compris et qu'il aurait été bien de voir un plan pour constater où la réflexion en était, où elle allait, sans que ce soit une solution finale. Mme Danièle PETOUD remercie Mme Claudine DIND d'avoir soulevé ce point.

M. Jean-Jacques AUBERT confirme que ce sera fait avec les nouvelles conseillères et les nouveaux conseillers.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, réitère sa question du mois de mars en demandant où en est la révision des statuts.

M. Christian MAEDER explique que certaines Communes ont traîné à donner des réponses ce qui a rendu impossible la production des statuts. Il dit que tout a été reçu avec les remarques et les questions, que le Comité de direction a répondu par courrier aux questions des Municipalités. Il s'agit maintenant d'attendre le positionnement des Communes sur ces réponses pour continuer le processus de préparation des statuts définitifs qui seront envoyés une dernière fois au Canton pour un ultime contrôle avant le préavis.

M. Jonathan LÜTHI, délégué de Yens, ajoute que le délai fixé aux Municipalité pour répondre est au 31.07.2021. JET EMC /P MCID 5003 712(a)6(u)6( ) 0 0 18mBT 0 -30 4/Lang (fr-FR) BDC BT 0 0 1 702.12 0 -30 4/